



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 11 juin 2012
N° 13

La République française et la République de Guinée signent un accord d'annulation et de rééchelonnement de dettes

En ce jour, le Ministre de l'Économie et des Finances de la République de Guinée, Monsieur Kerfalla YANSANE, et la Chef du Service des Affaires Multilatérales et du Développement de la Direction générale du Trésor de la République française, Madame Delphine d'AMARZIT, ont signé un accord d'allègement de la dette publique extérieure de la République de Guinée suite à la négociation de l'accord du 11 avril 2012 entre le Gouvernement de la République de Guinée et les créanciers du Club de Paris.

Cet accord met en œuvre l'effort intérimaire de l'Initiative PPTE, selon les termes de Cologne. A titre exceptionnel, au vu de la capacité de paiement limitée de la République de Guinée, les échéances dues par la République de Guinée sur sa dette post date butoir sont différées et rééchelonnées sur 8 ans. Les arriérés sur ces créances sont différés et rééchelonnés sur 3 ans.

Au titre de son effort bilatéral additionnel, la France annule la totalité des créances commerciales pré-date butoir, pour un montant de 53,7M€. La dette d'APD est rééchelonnée à hauteur de 97,1M€.

Le Gouvernement de la République de Guinée met en œuvre résolument son programme de réformes qui devrait lui permettre d'atteindre dans les meilleurs délais le point d'achèvement de l'initiative PPTE et de bénéficier alors de la part restante de l'allègement de sa dette par les créanciers du Club de Paris et par la France dans le cadre d'un accord de stock.